Commissaire à
l'environnement
de l'Ontario

PRÊT POUR UN CHANGEMENT?

Évaluation de la stratégie ontarienne d'adaptation au changement climatique

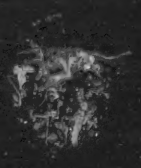

Rapport spécial remis à l'Assemblée législative de l'Ontario | mars 2012

Commissaire à
l'environnement
de l'Ontario

PRÊT POUR UN CHANGEMENT?

Évaluation de la stratégie ontarienne d'adaptation au changement climatique

Rapport spécial remis à l'Assemblée législative de l'Ontario | mars 2012

Environmental Commissioner of Ontario

Commissaire à l'environnement de l'Ontario

Gord Miller, B.Sc., M.Sc.
Commissioner

Gord Miller, B.Sc., M.Sc.
Commissaire

Le 7 mars 2012

L'honorable Dave Levac
Président de l'Assemblée législative de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative, salle 180
Assemblée législative
Province de l'Ontario
Queen's Park

M. le Président,

En vertu de l'article 58(4) de la *Charte des droits environnementaux de 1993*, je vous présente le rapport spécial du commissaire à l'environnement de l'Ontario en pièce jointe pour que vous le remettiez à l'Assemblée législative de l'Ontario. Ce rapport spécial est ma revue indépendante des progrès du gouvernement de l'Ontario relativement à la stratégie d'adaptation et au plan d'action, soit le rapport *Faire face au changement climatique*, publié en avril 2011.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Gord Miller
Commissaire à l'environnement de l'Ontario

1075 Bay Street, Suite 605
Toronto, ON M5S 2B1
Tel: (416) 325-3377
Fax: (416) 325-3370
1-800-701-6454

Environmental Commissioner of Ontario

1075, rue Bay, bureau 605
Toronto (Ontario) M5S 2B1
Tél : (416) 325-3377
Téléc : (416) 325-3370
1-800-701-6454

INTRODUCTION

Le changement climatique forme l'un des enjeux déterminants de notre ère. Bien que le climat ait fluctué naturellement dans l'histoire de la Terre, le rythme et l'ampleur actuels sont sans précédent. Au cours des 150 dernières années, des trillions de tonnes de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre (GES) ont été relâchés dans l'atmosphère principalement à cause de la combustion fossile et d'autres activités humaines.

Nous sentons à l'heure actuelle les effets des émissions rapides de carbone et nous devrons affronter ces répercussions pendant longtemps. Les températures élevées et la hausse de la fréquence et de la gravité des épisodes météorologiques, comme les tempêtes de verglas, les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les sécheresses et les tempêtes de vent, sont toutes des événements anticipés pour l'Ontario.

La recherche coordonnée de la Direction de la recherche-développement appliquée du ministère des Richesses naturelles (MRN) donne une idée claire de la façon dont le changement climatique touche l'Ontario à l'heure actuelle et comment ses conséquences s'intensifieront au cours des 30 prochaines années et plus[1]. Au fur et à mesure que les températures augmentent partout dans la province, les conditions climatiques chaudes s'étendront vers le Nord[2]. Ce ne sont pas toutes les plantes et les animaux indigènes d'un climat aux conditions fraîches qui seront en mesure de s'adapter à de tels changements. Bien que certaines espèces puissent s'en tirer, d'autres en seront incapables,

et certaines espèces rares et en voie de disparition pourraient s'éteindre à jamais. On s'attend à ce que les répercussions et les conséquences écologiques sur la biodiversité de l'Ontario soient majeures et permanentes.

Les efforts d'atténuation qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre forment la première ligne de défense contre ces conséquences. Cependant, les émissions historiques déjà présentes dans l'atmosphère continueront de faire grimper lentement et inexorablement les températures mondiales pendant longtemps. Notre infrastructure locale et provinciale actuelle, nos programmes et nos services n'ont pas été conçus pour tenir compte ni de ces changements climatiques, ni des perturbations écologiques connexes. Des services d'urgence à la gestion de l'eau, en passant par la lutte contre les incendies de forêt, comment la province de l'Ontario pourra-t-elle gérer la chaleur croissante et les régimes climatiques de plus en plus imprévisibles?

- De quelle façon notre *système de santé* viendra-t-il à bout des la fréquence et de la gravité des épisodes au stress thermique, à l'asthme d'été et aux maladies des climats chauds, comme la maladie de Lyme, le virus du Nil occidental et le paludisme?
- Comment notre *secteur agricole* répondra-t-il au prolongement des périodes de végétation et de sécheresse, à la configuration changeante des précipitations et à l'arrivée en Ontario d'organismes et de plantes nuisibles des climats chauds?
- De quelle façon notre *secteur de l'énergie* répondra-t-il à la demande en climatisation en été ou contrera-t-il la menace des tempêtes de verglas en hiver?
- Comment nos *secteurs de commerce naval et de pêches* s'adapteront-ils à la baisse prévue d'un mètre du niveau d'eau des Grands Lacs?
- Comment *les collectivités nordiques* entretiendront-elles les routes hivernales en glace et répondront-elles à la perte du pergélisol, au changement de l'hydrologie superficielle et aux stress que subiront la forêt boréale et les terres humides?

Malgré les efforts de réduction des émissions, il faut créer des stratégies d'adaptation pour préparer la société, l'économie et le milieu naturel aux changements prévus et inévitables. L'adaptation n'empêchera pas le changement climatique de se produire, mais elle peut aider à en limiter les conséquences négatives.

En reconnaissance de la difficulté d'adaptation, le gouvernement de l'Ontario a ordonné au Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique en 2007 de formuler des conseils et des directives sur la façon de

réduire la portée des répercussions néfastes du changement climatique. En 2009, le Comité a formulé 59 recommandations dans divers domaines comme la santé publique, l'environnement, l'infrastructure et l'économie[3]. Le Comité en a conclu qu'il est déjà possible de ressentir les effets du changement climatique et il a empressé le gouvernement de répondre à cette situation au moyen d'actions promptes et vigoureuses[4]. En particulier, l'une des recommandations clés du Comité d'experts suggérait au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour créer un plan provincial d'adaptation au changement climatique.

En avril 2011, le gouvernement a répondu en publiant le rapport *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario, 2011-2014*[5]. D'après la stratégie, la province devrait se préparer « aux conséquences du changement climatique par l'adoption de politiques et de programmes qui atténuent les risques pour la santé et la sécurité, l'environnement et l'économie et aussi être capable de profiter au maximum des occasions fournies par le changement»[6]. Afin d'atteindre cette vision, la stratégie décrit cinq grands objectifs d'adaptation au changement climatique, notamment :

Objectif 1	éviter les sinistres et les investissements insoutenables tout en tirant avantage des nouvelles perspectives économiques.
Objectif 2	adopter des mesures raisonnables et pratiques pour augmenter la résilience des écosystèmes face aux aléas climatiques.
Objectif 3	créer et partager des outils de gestion des risques afin de soutenir les efforts d'adaptation faits partout dans la province.
Objectif 4	mieux comprendre les conséquences futures du changement climatique sur l'ensemble de la province.
Objectif 5	saisir toutes les occasions de collaborer avec les autres.

Afin de favoriser l'atteinte de ces cinq objectifs, on a déterminé deux actions majeures primordiales. La première (action 1, voir l'annexe) s'appuie sur l'intégration générale de l'adaptation au changement climatique à tous les paliers du gouvernement provincial. Selon le rapport Faire face, l'intégration générale signifie « que les lois, les politiques et les programmes doivent tous être modifiés pour tenir compte de l'adaptation au changement climatique, au besoin ». Cette action exigera de « chaque secteur du gouvernement provincial [...] des efforts d'adaptation »[7].

En ligne directe avec les recommandations majeures du Comité d'experts, la deuxième grande action (action 2) consiste à faire de la direction chargée de l'adaptation au changement climatique le centre responsable du plan et de la stratégie d'adaptation. En plus d'assumer la responsabilité des nouveaux projets de politique, cette direction fera rapport publiquement tous les ans sur des actions du plan, elle créera un cadre de gestion des risques pour guider la prise de décision et elle entreprendra ou coordonnera des études provinciales sur les conséquences climatiques et économiques. En plus de ces deux grandes actions, le gouvernement a ciblé 35 actions supplémentaires particulières qui couvrent une large gamme d'enjeux et de secteurs (consultez l'annexe).

Depuis la publication du rapport Faire face, le commissaire à l'environnement de l'Ontario (CEO) a été encouragé de savoir qu'il y a eu des progrès relatifs à de nombreuses actions de la stratégie. La mise en œuvre des actions particulières du rapport Faire face sera passée en revue dans les prochains rapports du CEO. Cependant, à ce stade préliminaire, le CEO croit que le rapport Faire face représente une stratégie d'adaptation relativement exhaustive. Il est tout à l'opposé des difficultés constantes qu'éprouve le gouvernement à cibler et à mettre en œuvre des projets dans le cadre de sa stratégie d'atténuation. Le CEO croit qu'une stratégie exhaustive sur le changement climatique doit présenter à la fois des mesures d'adaptation, afin de pouvoir s'adapter aux changements connus à venir, et des mesures de réduction qui diminuent les émissions de gaz à effet de serre et décarbonisent l'économie.

Le CEO croit que le rapport Faire face représente un apport considérable dans le mouvement de politique grandissant aux échelles nationale et internationale visant à mieux nous outiller contre les conséquences anticipées du changement climatique. L'Ontario fait partie d'un certain nombre de secteurs canadiens, provinciaux et territoriaux, à avoir commencé à bâtir et à mettre en œuvre des stratégies et programmes officiels d'adaptation au changement climatique[8]. Leur objectif ultime est de rendre les processus, les programmes et les politiques résistants au climat. Il convient de féliciter grandement le gouvernement de l'Ontario pour ces efforts.

ÉVALUER LA STRATÉGIE

La vision du CEO sur une stratégie réussie d'adaptation englobe les tâches suivantes :

- décrire des actions décisives et les classer en ordre de priorité pour les mettre en œuvre;
- expliquer en détail les responsabilités de tous les ministères concernés;
- présenter des cibles quantifiables ainsi que des échéanciers précis de mise en œuvre;
- cibler les programmes, les politiques et les lois à réviser pour atteindre les objectifs de la stratégie.

Essentiellement, une stratégie réussie devrait se concentrer sur les nouvelles choses à faire et chercher des façons d'améliorer les activités en cours. Les observations du CEO qui suivent indiquent de quelle façon le rapport Faire face correspond à la vision d'une stratégie réussie d'adaptation.

La stratégie décrit-elle une série d'actions décisives et les classe-t-elle en ordre de priorité pour les mettre en œuvre?

Le rapport Faire face soulève des actions décisives pour combler les besoins d'adaptation en Ontario, mais il n'arrive pas à indiquer clairement de quelle façon ces actions seront classées par ordre de priorité pour ensuite être mises en œuvre pour la durée de la stratégie fixée à quatre années. Par conséquent, le rapport Faire face présente un ensemble d'actions du gouvernement de l'Ontario et non un plan stratégique pour atteindre les objectifs provinciaux prioritaires d'adaptation. Selon le CEO, le manque de clarté méthodologique en matière de priorisation des actions représente une faiblesse dans la stratégie du rapport.

Malgré ce fait, le rapport Faire face expose des besoins primordiaux pour la province en matière d'adaptation.

Par exemple, il existe le besoin de diffuser de l'information à l'échelle locale sur la façon dont les conséquences du changement climatique se produiront. Sans ce genre de renseignements, la prise de décision à l'échelle locale sera limitée et les vulnérabilités ne seront pas traitées. Le CEO appuie fortement les investissements du ministère de l'Environnement (MEO) en modélisation climatique (action 33) pour offrir des renseignements détaillés sur les conséquences du changement climatique.

L'information glanée de la modélisation intensive simplifiera davantage les actions ciblées dans le rapport Faire face. Il s'agit de quatre études sur la vulnérabilité notamment des écosystèmes forestiers (action 17), des populations de poissons (action 19), du lac Simcoe (action 20) et de l'infrastructure (axée sur les édifices et l'infrastructure municipale pour les eaux usées et de ruissellement, action 6). Le CEO est impatient de voir les résultats de telles études et il s'attend à ce que les nouveaux renseignements soient intégrés à la prochaine planification sur l'adaptation.

Les renseignements tirés des études sur la vulnérabilité et des modélisations localisées seront utiles pour étayer les projets provinciaux sur l'adaptation, mais il faudra communiquer ces données aux collectivités locales et aux décisionnaires pour qu'ils prennent des décisions avisées sur l'adaptation. À cet égard, le CEO est heureux de savoir que le MEO a financé l'Initiative d'adaptation communautaire. Ce projet a pour but de faire participer les praticiens de cinq secteurs à risque, soit la santé publique, la foresterie urbaine, l'électricité, les tours résidentielles ainsi que l'infrastructure fondamentale et de gestion urgente, à la discussion sur les conséquences du changement climatique. L'Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale en Ontario, un programme conjoint fédéral-provincial, comprend aussi une composante de sensibilisation et de renforcement des ressources qui a offert des ateliers et des outils sur le Web pour simplifier la prise de décision à l'échelle locale. Malheureusement, le financement provincial pour ces deux projets devrait expirer en mars 2012[9,10]. Le CEO voit le besoin de renouveler l'engagement provincial pour développer les ressources locales.

La stratégie explique-t-elle en détail les responsabilités de tous les ministères concernés?

Le rapport Faire face indique que l'adaptation au changement climatique formera un point important nécessaire pour tous les paliers du gouvernement. Toutefois, il ne précise que les actions de dix ministères ontariens. Le ministère de l'Énergie manque notamment à l'appel. Étant donné que le but premier du

rapport Faire face est d'éviter les sinistres et les investissements insoutenables, le CEO est inquiet de savoir qu'un ministère ayant la responsabilité de guider la planification de l'approvisionnement énergétique dispendieux et potentiellement vulnérable ainsi que des investissements dans l'infrastructure de transport d'énergie ne soit pas responsable des actions dans cette stratégie.

Il est aussi étonnant de voir que le ministère du Développement économique et de l'Innovation ne soit pas mentionné non plus, puisque le changement climatique entraîne son lot de nouveaux risques et de nouvelles occasions pour les secteurs économiques stratégiques de l'Ontario, comme celui des technologies propres.

Finalement, le CEO s'attendait à ce que l'on remette davantage de responsabilités au ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) étant donné que les changements de température et de régimes de précipitations se font déjà sentir dans le Nord de l'Ontario. L'engagement visant à « consolider le réseau dans le Nord de l'Ontario » (action 11), une activité annuelle qui a déjà cours, et à « tenir compte du changement climatique dans le plan de croissance du Nord de l'Ontario » (action 23) demeure vague. De surcroît, le rapport Faire face ne décrit pas en détail la responsabilité qu'aura le MDNM dans les difficultés liées aux changements rapides et de grande ampleur prévus dans le Nord.

La stratégie quantifie-t-elle les cibles et précise-t-elle des échéanciers de mise en œuvre?

Une faiblesse que le CEO a relevée dans le rapport Faire face est que la stratégie ne comporte que peu de cibles quantitatives ou qualitatives ou d'échéanciers précis de déploiement. Le CEO reconnaît que l'adaptation au changement climatique sera un effort de longue haleine et que des actions particulières continueront de naître et d'évoluer. Néanmoins, les échéanciers des actions sont une partie importante de la stratégie exhaustive, et le Comité d'experts souligne cette importance. Par conséquent, le CEO s'attend à ce que l'on crée des indicateurs de réussite, des cibles et des échéanciers pour la déclaration publique et les travaux. Grâce à ces outils, le gouvernement sera alors en position pour mesurer les progrès accomplis et faire rapport annuellement sur ces derniers.

La stratégie cible-t-elle les programmes, les politiques et les lois à réviser?

Le rapport Faire face a adéquatement ciblé plusieurs programmes qui devront être révisés pour intégrer les mesures d'adaptation pour le changement climatique. L'engagement du MRN à réviser le Programme d'intervention en matière de ressources en eau de l'Ontario (action 4) en est un bon exemple. Par le passé, le CEO a soulevé des inquiétudes sur l'efficacité de ce programme et le besoin d'y apporter des changements aux fins de meilleure gestion dans les cas de faible niveau d'eau[11].

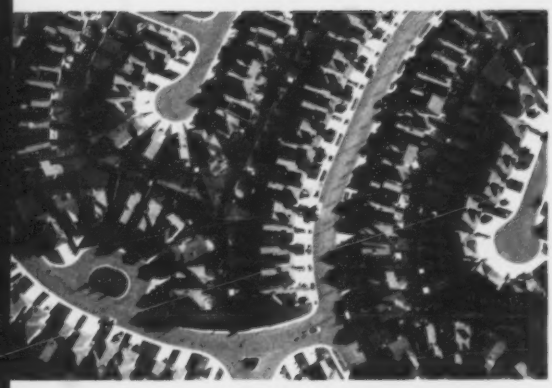

Récemment, le CEO a aussi exprimé des inquiétudes sur l'état de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario[12]. Contrairement à ce qui est dit dans le rapport Faire face (action 16), l'Ontario n'a pas à l'heure actuelle de stratégie qui décrit l'engagement du gouvernement pour conserver la biodiversité; sa stratégie officielle a pris fin en 2010. Compte tenu des changements que le MRN prévoit en lien avec le changement climatique, il est urgent de faire avancer les choses.

Un autre secteur politique d'intérêt ciblé dans le rapport Faire face traite de la Déclaration de principes provinciale (DPP). Il s'agit d'un document qui édicte l'orientation des politiques sur l'aménagement du territoire à l'échelle locale et provinciale. L'aménagement du territoire est un mécanisme primordial pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation au changement climatique à l'échelle municipale. En ce sens, le Comité d'experts a recommandé au ministère des Affaires municipales et du Logement d'ajouter, au moment de réviser sa DPP, une directive ferme voulant que « toutes les autorités chargées de l'aménagement du territoire tiennent compte dans leurs décisions des risques liés au changement climatique »[13]. Au moment d'écrire ces lignes, la DPP était encore à l'étude. Cependant, le CEO s'attend à ce qu'une telle directive ferme soit rédigée à l'intention des autorités chargées de l'aménagement du territoire dans la version définitive du DPP.

À la lumière des prévisions, le CEO croit qu'un secteur politique provincial mérite une attention particulière, soit celui du réseau d'électricité dans son ensemble, une partie fondamentale de l'infrastructure provinciale. Après la tempête de verglas dévastatrice de 1998, les Ontariens ont constaté de première main à quel point le réseau provincial de transport et de distribution d'électricité est vulnérable dans le cas de phénomènes météorologiques violents[14]. Non seulement prévoit-on que de tels phénomènes isolés, notamment le verglas, les chutes de neige importantes ou les tempêtes de vent, se produiront à une fréquence supérieure et qu'ils gagneront en force (particulièrement dans la région du Sud de la province)[15],

mais on attend aussi d'autres changements à long terme, comme la modification des niveaux d'eau, susceptibles d'avoir une incidence sur la fiabilité de l'approvisionnement en électricité en Ontario. Par exemple, une diminution prévue à long terme des niveaux d'eau des Grands Lacs pourrait faire chuter la capacité de production d'énergie hydroélectrique de base de plus de 1 100 mégawatts[16]. De plus, la capacité de pointe du réseau d'électricité pendant les périodes de pointe, que les petites stations ontariennes de production d'hydroélectricité alimentent souvent, pourrait être réduite en raison des faibles débits d'eau. Ces prévisions exacerbent l'urgence d'économiser radicalement l'énergie en Ontario.

Le Comité d'experts a clairement senti qu'une évaluation des risques liés au changement climatique pour le réseau provincial d'électricité est une action à laquelle il faut accorder un certain degré d'urgence. Il a demandé à ce que cette évaluation soit réalisée d'ici la fin de 2012[17]. Plus de deux ans après la publication du rapport du Comité d'experts, cette inquiétude n'a toujours pas été abordée.

Bien que l'on ressente la nécessité de lancer cette évaluation, un joueur important producteur d'électricité, l'Ontario Power Generation (OPG), commence à planifier en prévision d'un climat changeant et des conséquences prévues à long terme[18]. Le CEO applaudit l'OPG d'avoir commencé à tenir compte de sa vulnérabilité au changement de climat. Toutefois, il souligne à nouveau la demande du Comité d'experts formulée à l'intention du ministère de l'Énergie pour effectuer une évaluation des risques liés au changement climatique en partenariat avec d'autres agences d'énergie comme l'Office de l'électricité de l'Ontario, Hydro One et les entreprises locales de distribution.

Dans la même veine, le CEO croit qu'il faudrait se pencher sur les vulnérabilités du réseau ontarien de transport et de distribution de gaz naturel. Bien que la majorité de cette infrastructure est enterrée, elle demeure vulnérable. À ce titre, la tempête de pluie d'août 2005 à Toronto l'a prouvé; deux conduites principales de gaz à haute pression sont demeurées suspendues dans les airs sur près de 20 mètres lorsqu'une tempête a emporté l'avenue Finch. Le CEO reconnaît que les entreprises de transport et de distribution de gaz naturel en Ontario adhèrent aux pratiques exemplaires en matière de conception, de localisation et d'entretien continu de cette infrastructure. Toutefois, les récentes faiblesses de l'infrastructure des pipelines ailleurs en Amérique du Nord suggèrent qu'une meilleure surveillance provinciale permettrait d'éviter que les phénomènes météorologiques extrêmes ne compromettent cette infrastructure primordiale.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Le changement climatique a un coût. Selon le rapport *Stern* du Royaume-Uni sur l'économie liée au changement climatique, ce coût sera bien plus élevé dans le futur si nous ne faisons rien dans l'immédiat[19]. De nombreux coûts, comme ceux liés à l'adaptation des édifices à bureau, des usines et des résidences, et la hausse des primes d'assurance seront remis sur les épaules des entreprises privées et des contribuables. Les coûts liés à l'adaptation représenteront également une difficulté considérable pour le gouvernement de l'Ontario, surtout si l'on tient compte des restrictions budgétaires à venir. Cependant, nous avons la chance de réorganiser les budgets actuels en intégrant l'adaptation à toutes les activités ministérielles afin de mieux gérer ces coûts.

L'une des cinq recommandations principales du Comité d'experts soulignait qu'il serait nécessaire de réserver du financement pour des activités particulières. Cependant, le CEO est déçu de voir que l'enjeu du financement ne soit que très peu abordé dans le rapport Faire face. Afin de financer les efforts d'adaptation publique de l'Ontario, le gouvernement aura besoin de réorganiser les mécanismes fiscaux en vigueur (p. ex., mesures incitatives fiscales et dépenses budgétaires) et de sécuriser de nouvelles sources de financement. Certains territoires, comme le Québec, ont financé leurs stratégies d'adaptation au moyen des revenus du prix sur le carbone[20]. Le Québec amasse à l'heure actuelle plus de 200 millions de dollars par année grâce à la taxe sur les émissions carboniques qui augmentera à plus de 1 milliard de dollars lorsque le programme provincial de plafonnement et d'échange entrera pleinement en vigueur en 2015[21]. Ce projet procure une entrée d'argent considérable pour financer les projets à la fois d'atténuation et d'adaptation.

RESPECTER LES OBLIGATIONS LIÉES À LA *CDE*

Bien que le rapport Faire face représente une proposition de politique importante sur le plan environnemental, selon la définition de la partie I de la *Charte des droits environnementaux de 1993 (CDE)*, il a été affiché sur le Registre environnemental simplement à titre d'avis d'information[22]. Le CEO croit qu'il aurait dû être affiché comme une proposition de politique pour tenir compte de son importante valeur environnementale. Puisque le MEO l'a affiché comme un avis d'information sur le Registre environnemental, il a empêché le public de participer à son élaboration.

Bien que le CEO reconnaisse l'importance de la consultation sous-jacente à l'étude du Comité d'experts qui a permis d'étayer le rapport Faire face, cette consultation a été réalisée presque exclusivement auprès des instances gouvernementales supérieures de plusieurs organismes et ministères provinciaux[23] et non auprès du grand public. Non seulement la consultation se limitait-elle aux représentants du gouvernement, mais elle a été lancée par le Comité d'experts afin d'alimenter son étude et non pour étayer le rapport Faire face qui représente une politique gouvernementale. La consultation limitée et non publique du Comité sur un document distinct ne respecte aucunement l'obligation du MEO en vertu de la *CDE* de tenir une consultation publique. Le fait de ne pas avoir affiché correctement le document comme une proposition de politique sur le Registre limite la reddition de comptes au public et la transparence dans le cadre d'un projet important de politique. Cette situation enlève aussi au gouvernement l'occasion de renseigner le public et d'inviter ce dernier à participer à cet important projet de politique environnementale.

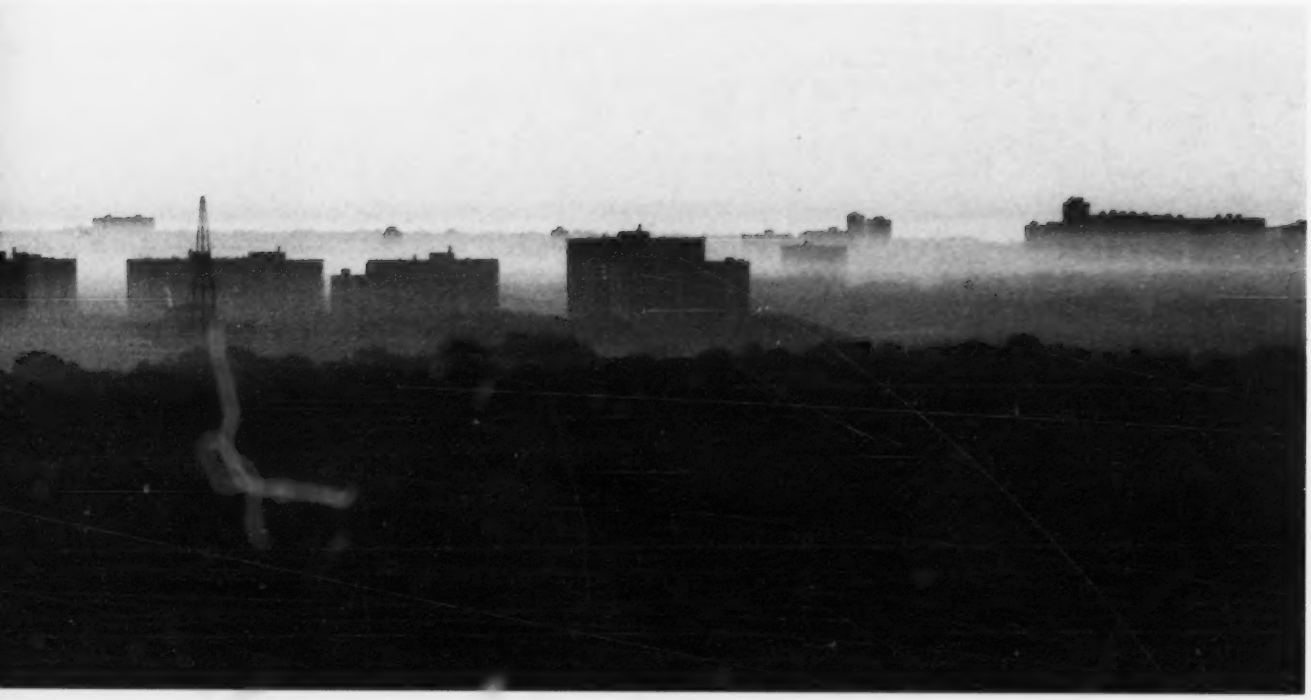

À titre de suite naturelle aux travaux du Comité d'experts, le rapport Faire face représente la prochaine étape logique pour mettre en œuvre les efforts d'adaptation provinciaux et il cible les politiques et programmes à réviser pour s'adapter aux changements à venir. À partir de maintenant, le CEO s'attend à voir davantage de détails sur les politiques et les programmes importants qui mettront cette stratégie en œuvre. Conformément aux obligations de la *CDE*, le CEO s'attend pleinement à ce que le public ait l'occasion de participer à leur élaboration et de formuler des commentaires à leurs sujets grâce au Registre environnemental.

COMMENT LE CEO ÉVALUERA LE RENDEMENT

Au fur et à mesure que le gouvernement fait progresser les travaux sur l'élaboration de politiques et sur leur mise en œuvre dans le cadre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, il est primordial qu'il crée des indicateurs et relève des données pour suivre les progrès liés aux objectifs décrits dans le rapport Faire face. Le CEO se servira aussi des cinq critères[24] ci-dessous pour évaluer le rendement du gouvernement. Ces critères porteront sur les efforts du gouvernement visant à instaurer une capacité d'adaptation partout en province. Le tableau 1 donne des exemples des types de questions qui guideront les prochaines révisions du CEO.

Critère nº 1 : Engagement du gouvernement et vision stratégique

L'engagement du gouvernement est exprimé dans des énoncés publics, des lois, des directives politiques ainsi que dans la conception des plans de mise en œuvre. La transparence publique et la déclaration régulière sont des éléments fondamentaux qui prouvent un tel engagement. Le CEO évaluera le degré d'engagement du gouvernement en matière d'adaptation en évaluant si la stratégie perdure, si elle fait participer le public et si elle contient des objectifs de politiques à moyen et à long termes, des cibles, des échéanciers et des mécanismes pour contrôler la mise en œuvre.

Critère nº 2 : Pratiques et culture administratives

L'intégration de l'adaptation au changement climatique aux structures du gouvernement exige des ajustements au sein de la culture et des pratiques ministérielles, des rôles, des responsabilités et de la reddition de compte pour les objectifs stratégiques clairement définis. À cet égard, le CEO évaluera les

changements dans les processus de planification du ministère et les engagements budgétaires qui en découleront en se demandant si une telle intégration a eu lieu. Le CEO évaluera aussi l'efficacité des structures ou corps décisionnaires mis sur pied pour gouverner, soutenir, communiquer et coordonner le déploiement des objectifs stratégiques au sein des ministères.

Critère nº 3 : Consultation pour étayer la prise de décision

La consultation publique solidifie la prise de décision gouvernementale. La participation du public tout au long du processus favorise la compréhension du public et renforce le soutien accordé aux efforts gouvernementaux. Le CEO évaluera la qualité de la consultation publique dans les prochains processus de prise de décision sur l'adaptation au changement climatique.

Critère nº 4 : Utilisation des instruments de politique

Une large gamme d'outils de politiques devront être utilisés au-delà de leurs mesures habituelles de commande et de contrôle. Parmi ces outils, on pourrait compter notamment les politiques fiscales[25], l'aménagement du territoire, l'éducation du public et les subventions gouvernementales. Le gouvernement aura aussi besoin d'ajuster ses politiques afin que les risques liés aux conséquences du changement climatique soient adéquatement répartis entre les secteurs public et privé. Le CEO évaluera d'une part le degré auquel le gouvernement se sert des bons outils de politiques et d'autre part l'efficacité de la gamme de politiques pour soutenir les solutions à court et à long terme dans tous les secteurs vulnérables.

Critère nº 5 : Surveillance et leçons tirées des politiques

L'intégration réussie de l'adaptation reposera sur des mécanismes de surveillance qui feront le suivi sur l'allocation des ressources et sur les résultats. Le CEO a déjà souligné le rôle crucial que jouent l'évaluation et la surveillance des programmes dans le processus d'apprentissage lié aux politiques[26] et il évaluera si de tels mécanismes sont en place pour faciliter les apprentissages au sein du gouvernement.

Tableau 1 : Critères d'évaluation du rendement du gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique

Critères	Questions
Engagement du gouvernement et vision stratégique	• Y a-t-il eu des progrès pour intégrer l'adaptation dans tous les ministères? Le conseil des ministres formule-t-il continuellement des directives en faveur de la stratégie d'adaptation? • A-t-on créé des objectifs de politique à moyen et à long termes, des cibles, des échéanciers et des mécanismes pour surveiller la mise en œuvre? Fait-on régulièrement rapport sur la situation?
Pratiques et culture administratives	• Les processus budgétaires et de planification du gouvernement ont-ils été modifiés pour tenir compte des priorités liées à l'adaptation? • Un organisme chargé de la coordination des efforts d'adaptation dans tous les ministères a-t-il été mis sur pied? Dispose-t-il de suffisamment de pouvoirs pour exercer son mandat? • A-t-on défini des mécanismes de coopération avec les paliers inférieurs ou supérieurs du gouvernement?
Consultation pour étayer la prise de décision	• A-t-on consulté adéquatement le public au cours du processus de prise de décision? Le gouvernement tient-il compte des inquiétudes et des commentaires du public dans ses décisions? • Les renseignements sur le climat ont-ils été diffusés au public afin de simplifier sa participation au processus de prise de décision?
Utilisation des instruments de politique	• Le gouvernement a-t-il utilisé une large gamme de mesures politiques? S'agit-il des bons outils? • A-t-on intégré efficacement les enjeux d'adaptation à l'aménagement du territoire? • A-t-on intégré efficacement les enjeux d'adaptation au code du bâtiment? • A-t-on déployé de nouveaux instruments pour favoriser l'intégration de l'adaptation dans tous les ministères?
Surveillance et leçons tirées des politiques	• A-t-on mis en place des mécanismes de surveillance pour faire un suivi adéquat des objectifs et des cibles? • Existe-t-il un processus pour évaluer l'efficacité des politiques mises en place?

ANNEXE

Les cinq objectifs et 37 actions du rapport *Faire face*

Source : Gouvernement de l'Ontario. *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario 2011 - 2014*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011.

VISION

Une province préparée aux conséquences du changement climatique par l'adoption de politiques et de programmes que atténuent les risques pour la santé et la sécurité, l'environnement et l'économie et aussi capable de profiter au maximum des occasions fournies pas le changement.

OBJECTIF 1

Action 3 : Promouvoir la conservation de l'eau

Action 4 : Réviser le Programme d'intervention en matière de ressources en eau de l'Ontario

Action 5 : Modifier le Code du bâtiment en tenant compte des incidences du changement climatique

Action 6 : Entreprendre des projets pilotes d'évaluation de la vulnérabilité

Action 7 : Augmenter la résilience dans le plan décennal d'infrastructure

Action 8 : Intégrer les conséquences du changement climatique dans l'évaluation environnementale

Action 9 : Inclure des solutions d'adaptation dans la gestion de l'eau potable

Action 10 : Élaborer des directives pour la gestion des eaux pluviales

Action 11 : Consolider le réseau de routes d'hiver

Action 12 : Protéger la santé animale

Action 13 : Protéger les végétaux

Action 14 : Encourager la gestion des risques de l'entreprise

Action 15 : Piloter les stratégies d'adaptation dans le secteur touristique

OBJECTIF 2

Action 16 : Conserver la biodiversité et favoriser la résilience des écosystèmes

Action 17 : Évaluer l'état d'adaptation des forêts

Action 18 : Inclure l'adaptation dans les ententes sur les Grands Lacs

- Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
- Accord Canada-Ontario Concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs

Action 19 : Étudier les répercussions du changement climatique sur la pêche

Action 20 : Formuler une stratégie d'adaptation pour le lac Simcoe

OBJECTIF 3

Action 21 : Faire mieux connaître les outils d'aménagement du territoire

Action 22 : Intégrer des politiques d'adaptation dans la Déclaration de principes provinciale

Action 23 : Tenir compte due changement climatique dans le Plan de croissance due Nord de l'Ontario

Action 24 : Faire mieux connaître les risques du changement climatique pour la santé publique

Action 25 : Informer le public sur la maladie de Lyme

Action 26 : Mettre à jour les courbes intensité-durée-fréquence

Action 27 : Actualiser le plan agroenvironnemental

Action 28 : Sensibiliser et former les communautés

Action 29 : Formuler la stratégie d'aménagement du Grand Nord

Action 30 : Inclure le changement climatique dans le curriculum

OBJECTIF 4

Mieux comprendre les conséquences futures du changement climatique sur l'ensemble de la province

Action 31 : Améliorer la surveillance du climat

- Qualité de l'eau
- Quantité d'eau
- Richesses naturelles
- Forêts
- Couverture terrestre
- Grand Nord
- Agriculture

Action 32 : Faire l'étude des indicateurs de conséquences climatiques

Action 33 : Établir des partenariats pour la recherche sur la modélisation

Action 34 : Créer une Initiative de collaboration pour la modélisation du climat

OBJECTIF 5

Action 35 : Instaurer et diriger une initiative de collaboration pour l'adaptation régionale en Ontario

- Mise au point d'un outil d'évaluation des risques
- Formulation de lignes directrices pour la rénovation des bâtiments
- Création d'un outil mesurant la vulnérabilité à la chaleur
- Intégration du changement climatique dans la protection des sources d'eau
- Création d'une passerelle d'information sur le climat et l'eau
- Sensibilisation et formation des communautés

Action 36 : Collaborer avec le CCME et le CCMF

Action 37 : Participer à l'approche territoriale des changements climatiques

Action 1: Exiger la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les programmes et politiques ministériels

Action 2: Créer une direction chargée de l'adaptation au changement climatique

Actions Transversales

Vision Future

NOTES EN FIN D'OUVRAGE

[1] Colombo, S.J., et coll., *Climate Change Projections for Ontario: Practical Information for Policymakers and Planners, Climate Change Research Report (CCRR) n° 05*, ministère ontarien des Richesses naturelles, Direction de la recherche-développement appliquée, Sault Ste. Marie, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007; Varrin, R., et coll., *The Known and Potential Effects of Climate Change on Biodiversity in Ontario's Terrestrial Ecosystems: Case Studies and Recommendations for Adaptation, CCRR n° 09*, ministère ontarien des Richesses naturelles, Direction de la recherche-développement appliquée, Sault Ste. Marie, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007.

[2] McKenney, D.W., et coll., *Current and Projected Future Climatic Conditions for Ecoregions and Selected Natural Heritage Areas in Ontario, CCRR n° 16*, ministère ontarien des Richesses naturelles, Direction de la recherche-développement appliquée, Sault Ste. Marie, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010.

[3] Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique, *L'adaptation au changement climatique en Ontario : Vers la conception et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, novembre 2009.

[4] Ibid., p. 1.

[5] Gouvernement de l'Ontario, *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario 2011 - 2014*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011.

[6] Ibid., p. 19.

[7] Ibid., p. 22.

[8] Consulter par exemple : gouvernement du Québec, *Le Québec et les changements climatiques – Un défi pour l'avenir, Plan d'action 2006-2012, juin 2008*. http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/index-mesures-en.htm; Le plan de l'Alberta sur le changement climatique (Climate Change Adaptation Framework), http://www.srd.alberta.ca/MapsPhotosPublications/Publications/ClimateChangeAdaptationFramework.aspx; gouvernement de la Colombie-Britannique, *British Columbia Climate Action for the 21st Century*, http://www.env.gov.bc.ca/cas/adaptation/strategy.html; Prairie Adaptation Research Collaborative, *SaskAdapt*, http://www.parc.ca/saskadapt/; gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Plan d'action sur les changements climatiques 2007-2012*, http://www.gnb.ca/0009/0369/0015/0002-e.asp; ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, *Nova Scotia's Climate Change Action Plan*, janvier 2009, http://www.climatechange.gov.ns.ca/content/adapt; *Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique*, Rencontre des ministres de l'Environnement de l'Atlantique, juin 2008, www.gnb.ca/0009/0369/0018/0002-e.pdf; *Stratégie d'adaptation panterritoriale : Agir ensemble pour s'adapter au changement climatique dans le Nord canadien*, http://www.anorthernvision.ca/documents/Pan-TerritorialAdaptationStrategyEN.pdf.

[9] L'Initiative d'adaptation communautaire, un projet provincial de deux ans de 440 000 $, a été lancée au printemps 2010. http://www.ene.gov.on.ca/environment/en/funding/community_adaptation_initiative/index.htm.

[10] L'Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale en Ontario, un programme conjoint fédéral-provincial, a officiellement été lancée en janvier 2011. Selon les communiqués de presse, le gouvernement fédéral a fourni 3,3 millions de dollars sur les 6,8 millions de dollars pour ce programme. Au moment d'écrire ces lignes, on prévoit que le programme prendra fin en mars 2012.

[11] Commissaire à l'environnement de l'Ontario, « La sécheresse en Ontario? Eau souterraine et eau de surface : répercussions et mesures entreprises », *L'importance d'an(non)cer : Rapport annuel de 2007-2008*, Toronto, Ontario, 2008, pp. 49-56.

[12] Commissaire à l'environnement de l'Ontario, *La biodiversité : l'engagement d'une nation, une obligation pour l'Ontario, Rapport spécial remis à l'Assemblée législative* de l'Ontario, Toronto, Ontario, 2012.

[13] Voir la note 3.

[14] La tempête a causé des pannes de courant à grande échelle. Plus de 4,7 millions de personnes en ont subi les conséquences, soit 16 % de la population canadienne. En Ontario, on a dû réparer plus de 11 000 poteaux d'électricité, 1000 transformateurs et 300 pylônes. Risk Management Solutions, *The 1998 Ice Storm: 10-Year Retrospective*, 2008, p. 7.

ANNEXE

Les cinq objectifs et 37 actions du rapport *Faire face*

Source : Gouvernement de l'Ontario, *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario 2011 - 2014*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011.

NOTES EN FIN D'OUVRAGE

[1] Colombo, S.J., et coll., *Climate Change Projections for Ontario: Practical Information for Policymakers and Planners, Climate Change Research Report (CCRR) n° 05*, ministère ontarien des Richesses naturelles, Direction de la recherche-développement appliquée, Sault Ste. Marie, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007; Varrin, R., et coll., *The Known and Potential Effects of Climate Change on Biodiversity in Ontario's Terrestrial Ecosystems: Case Studies and Recommendations for Adaptation, CCRR n° 09*, ministère ontarien des Richesses naturelles, Direction de la recherche-développement appliquée, Sault Ste. Marie, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007.

[2] McKenney, D.W., et coll., *Current and Projected Future Climatic Conditions for Ecoregions and Selected Natural Heritage Areas in Ontario, CCRR n° 16*, ministère ontarien des Richesses naturelles, Direction de la recherche-développement appliquée, Sault Ste. Marie, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010.

[3] Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique, *L'adaptation au changement climatique en Ontario : Vers la conception et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, novembre 2009.

[4] Ibid., p. 1.

[5] Gouvernement de l'Ontario, *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario 2011 - 2014*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011.

[6] Ibid., p. 19.

[7] Ibid., p. 22.

[8] Consulter par exemple : gouvernement du Québec, *Le Québec et les changements climatiques – Un défi pour l'avenir, Plan d'action 2006-2012, juin 2008*. http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/index-mesures-en.htm; Le plan de l'Alberta sur le changement climatique (Climate Change Adaptation Framework), http://www.srd.alberta.ca/MapsPhotosPublications/Publications/ClimateChangeAdaptationFramework.aspx; gouvernement de la Colombie-Britannique, *British Columbia Climate Action for the 21st Century*, http://www.env.gov.bc.ca/cas/adaptation/strategy.html; Prairie Adaptation Research Collaborative, *SaskAdapt*, http://www.parc.ca/saskadapt/; gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Plan d'action sur les changements climatiques 2007-2012*, http://www.gnb.ca/0009/0369/0015/0002-e.asp; ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, *Nova Scotia's Climate Change Action Plan*, janvier 2009, http://www.climatechange.gov.ns.ca/content/adapt; *Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique*, Rencontre des ministres de l'Environnement de l'Atlantique, juin 2008, www.gnb.ca/0009/0369/0018/0002-e.pdf; *Stratégie d'adaptation panterritoriale : Agir ensemble pour s'adapter au changement climatique dans le Nord canadien*, http://www.anorthernvision.ca/documents/Pan-TerritorialAdaptationStrategyEN.pdf.

[9] L'Initiative d'adaptation communautaire, un projet provincial de deux ans de 440 000 $, a été lancée au printemps 2010. http://www.ene.gov.on.ca/environment/en/funding/community_adaptation_initiative/index.htm.

[10] L'Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale en Ontario, un programme conjoint fédéral-provincial, a officiellement été lancée en janvier 2011. Selon les communiqués de presse, le gouvernement fédéral a fourni 3,3 millions de dollars sur les 6,8 millions de dollars pour ce programme. Au moment d'écrire ces lignes, on prévoit que le programme prendra fin en mars 2012.

[11] Commissaire à l'environnement de l'Ontario, « La sécheresse en Ontario? Eau souterraine et eau de surface : répercussions et mesures entreprises », *L'importance d'an(non)cer : Rapport annuel de 2007-2008*, Toronto, Ontario, 2008, pp. 49-56.

[12] Commissaire à l'environnement de l'Ontario, *La biodiversité : l'engagement d'une nation, une obligation pour l'Ontario, Rapport spécial remis à l'Assemblée législative* de l'Ontario, Toronto, Ontario, 2012.

[13] Voir la note 3.

[14] La tempête a causé des pannes de courant à grande échelle. Plus de 4,7 millions de personnes en ont subi les conséquences, soit 16 % de la population canadienne. En Ontario, on a dû réparer plus de 11 000 poteaux d'électricité, 1000 transformateurs et 300 pylônes. Risk Management Solutions, *The 1998 Ice Storm: 10-Year Retrospective*, 2008, p. 7.

[15] Gouvernement du Canada, *Vivre avec les changements climatiques au Canada : édition 2007*, Ottawa, Division des impacts et de l'adaptation aux changements climatiques, 2008, p. 252.

[16] Ibid.

[17] Voir la note 3, p. 43.

[18] Ontario Power Generation, *Sustainable Development Report 2010*, p. 16.

[19] Sir Nicholas Stern, *The Economics of Climate Change: The Stern Review, Cabinet Office*, Trésor de Sa Majesté, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

[20] Gouvernement du Québec, *Cinquième bilan annuel de mise en œuvre - Plan d'action sur les changements climatiques : le Québec sur la bonne voie*, Québec, 2011, p. 9.

[21] Comme l'a déclaré M. Pierre Arcand, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, à la Conférence sur le changement climatique à Montréal du Réseau Action Climat-Canada, les 1er et 2 novembre 2011.

[22] Enregistrement numéro 011-3299 du Registre environnemental, téléchargé dans le Registre le 29 avril 2011. http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=MTEzMDAx&statusId=MTY5NDQ2&language=en

[23] Voir la note 3, p. 3.

[24] Adaptation de l'Agence européenne pour l'environnement, *Environmental Policy Integration in Europe: State of play and evaluation framework*, rapport technique n° 2 de l'AEE, 2005.

[25] La monétisation des effets externes est un outil fiscal qu'il conviendrait d'envisager.

[26] Commissaire à l'environnement de l'Ontario, *Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre 2008-2009 : trouver une vision de changement*, Toronto, Ontario, 2009, p. 26.

Commissaire à
l'environnement
de l'Ontario

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

CONSULTEZ LE SITE WWW.ECO.ON.CA

1075, rue Bay, bureau 605
Toronto (Ontario) M5S 2B1, Canada
Tél. : 416.325.3377
Téléc. : 416.325.3370
1.800.701.6454
Courriel : commissioner@eco.on.ca
Available in English

Certifié

Procédé sans chlore

100 % fibres postconsommation

Recyclable là où les installations nécessaires existent

Source d'énergie verte

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C004191

Commissaire à
l'environnement
de l'Ontario

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

CONSULTEZ LE SITE WWW.ECO.ON.CA

1075, rue Bay, bureau 605
Toronto (Ontario) M5S 2B1, Canada
Tél. : 416.325.3377
Téléc. : 416.325.3370
1.800.701.6454
Courriel : commissioner@eco.on.ca
Available in English.

Certifié

Procédé sans chlore

100 % fibres postconsommation

Recyclable là où les installations nécessaires existent

Source d'énergie verte

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C004191